

## Deux appels de détresse

**S**uite à un article paru dans *Ouest-France* pour annoncer la sortie de *La Lettre* de janvier 2002, le CÉAS a reçu deux appels téléphoniques, non pas pour se procurer *La Lettre du CÉAS*, mais pour demander de l'aide – ce qui confirme, si besoin était, qu'on se trouve bien là face à un problème de santé publique.

Dans le premier cas, notre interlocutrice, agricultrice dans une commune importante du département, ne croit pas à toutes ces histoires de sorcellerie. Seulement, l'exploitation agricole ne fonctionnerait pas très bien... La belle-famille se serait mise en tête que c'est la faute de notre interlocutrice. Elle serait une « sorcière »... Du coup, pour elle, ce serait devenu « l'enfer ». Elle se retrouverait complètement isolée, assurément... Elle devrait supporter le sel un peu partout dans la maison, jusque dans le lit : le désenvoûteur consulté par la belle-famille, en effet, aurait conseillé cette solution...

Dans le second cas, notre interlocutrice, Mme A<sup>(1)</sup>, que nous sommes ensuite allés rencontrer chez elle, est une ancienne commerçante, veuve, âgée d'environ 70 ans. Elle habite depuis trois ans en plein centre d'une autre ville du département. Mme A. a beaucoup d'ennuis de santé. Elle marche difficilement : elle a « deux prothèses », fait « de l'arthrose » ; elle a eu aussi « un ulcère »... La médecine officielle a ses limites...

Il y a quelques années, elle est allée voir un guérisseur dans une petite commune du sud de la Mayenne : « *Lui a été franc. Je ne peux rien vous faire, qu'il m'a dit. Vous devez vous faire opérer* ». Un conseil qu'elle a été bien obligée de suivre...

### **« Comme si quelqu'un m'avait soulevée par les épaules »...**

Mais l'opération chirurgicale n'a pas réglé tous les problèmes de santé de Mme A. Celle-ci reçoit un journal d'annonces. Un jour, elle tombe sur l'annonce du « cabinet de voyance » de M. C., un « grand voyant », « médium international », alors installé rue du 130<sup>e</sup> Régiment à Mayenne. Entre autres compétences de ce spécialiste, assure l'annonce, « *amour, affection, argent (...), réussite et succès dans la vie. Protection. Désenvoûtement* »...

Aujourd'hui, Mme A. le reconnaît : « *Il m'a emboînée* ». La première fois, M. C. s'est déplacé chez Mme A. : « *Il est très grand, avec de grandes mains. Il faisait peur* »...

M. C. promet de la guérir. Il emmène une de ses photos et tout se passe ensuite par téléphone. Mme A., qui a

### **Professeur [REDACTÉ] Paiement après résultats**

Qui résoud tous vos problèmes. Grand sorcier africain qui stupéfie le monde. Don de naissance, 28 ans d'expérience, le résultat dans 4 jours. Grand médium africain et voyant sérieux ... guérisseur, retour de l'être aimé, désenvoûtement, impuissance sexuelle, stérilité, maigrir ou grossir à volonté. Chance aux jeux. Si ton mari ou ta femme est parti(e), tu vas le (la) retrouver dans la même semaine. Même les problèmes les plus désespérés. Reçoit tous les jours de 8h à 20h  
RESULTATS GARANTIS SANS FIN

Tél. : 02.43 [REDACTÉ] Port [REDACTÉ]

Comme le montrent le témoignage de Mme A. et cette reproduction d'une publicité distribuée dans les boîtes aux lettres à Laval, les guérisseurs traditionnels de la Mayenne sont aujourd'hui concurrencés par des guérisseurs africains.

manifestement de faibles revenus, envoie des chèques, souvent de 200 F, mais il y a également un chèque de 2 500 F. « *Il ne voulait pas que je mette le nom sur les chèques* », confie Mme A. Mais elle doit aussi acheter des cartes téléphoniques : théoriquement, c'est pour que M. C. puisse contacter son grand-père en Afrique (on suppose que celui-ci est un grand « sorcier »).

Au total, Mme A. va ainsi déboursier environ 5 000 F (762 euros). Pour elle, c'est beaucoup d'argent. Locataire dans un logement de deux pièces, sans baignoire ni douche, elle se chauffe avec un radiateur électrique et elle attend avec un peu d'inquiétude la prochaine facture d'EDF... Elle l'attend en tout cas pour savoir si elle pourra faire réparer son chauffe-eau qui est en panne...

A un moment, Mme A. prend conscience que son état de santé ne s'améliore pas. Ce que lui fait M. C. ne sert à rien. C'est sûr, il la « travaillait » car parfois ça lui brûlait dans le dos... Mme A. prend un jour la décision d'arrêter. On imagine que cela n'a pas dû plaire à M. C. Mme A. fait une chute chez elle et elle reste par terre toute la nuit. Elle est convaincue que ce n'est pas le hasard : « *C'est comme si quelqu'un m'avait soulevée par les épaules pour me mettre par terre* », explique-t-elle.

<sup>(1)</sup> – Première lettre du nom patronymique fictive.

## « Il me travaille encore »...

Par la suite, Mme A. a porté plainte auprès de la gendarmerie, mais M. C. ne le sait pas. Apparemment, il a fait bien d'autres « victimes » dans le nord de la Mayenne. Assez vite, il aurait discrètement quitté le département. Seulement, il a toujours la photo de Mme A. Celle-ci est convaincue qu'il la « travaille » encore car, parfois, « ça me brûle dans le dos ». Son médecin, quant à lui, n'est pas informé de « toutes ces choses »...

Mme A. souhaiterait que M. C. la laisse tranquille. Tout dernièrement. Fin décembre 2002, il l'a rappelée. Involontairement, Mme A. lui a fait comprendre qu'elle savait des choses sur lui et il est probable qu'à l'avenir il se méfie et la laisse tranquille. Mme A. souhaiterait aussi que M. C. la rembourse, mais là c'est une autre question.

Dans l'immédiat, elle a mis du sel chez elle pour se protéger. À toutes fins utiles. Et surtout elle prie la Vierge Marie... Sûrement échaudée par cette expérience, Mme A. surveille quand même toujours les annonces. Ce jour-là, elle a découpé celle d'un « voyant-médium » installé à Laval. Il est peu probable qu'elle l'appelle. Pourtant l'annonce est séduisante : « Paiement après résultats (...). Traite aussi des

maladies inconnues. Protection contre tous les dangers. Travail sérieux »...

## Épilogue :

Rendant compte d'une audience du tribunal correctionnel de Laval, *Ouest-France* (18 juin 2004) nous apprend qu'ayant « escroqué deux habitantes endétressée affective », M. C. « originaire de Guinée, absent à l'audience, a été condamné à un an de prison. Un mandat d'arrêt a été délivré contre lui. Il serait actuellement à Nantes ou en Guinée ».

**RAPIDITE - EFFICACITE - GARANTIE !**

**Tous vos problèmes ont une solution avec le**  
**Mr [REDACTED] GRAND VOYANT - CELEBRE MEDIUM**

Grâce à son pouvoir, il peut vous aider à résoudre vos problèmes :

Amour - Affection - Argent - Chance aux jeux - Travail - Examens - Concours - Permis de conduire - Réussite et succès dans la vie - Protection - Désenvoûtement - Défaillance sexuelle

Réussite dans tous les domaines - Attraction de la clientèle pour commerçants

Retour immédiat de la personne aimée - Fidélité absolue dans le couple !...

TRAVAIL SERIEUX, très efficace - RESULTATS IMMEDIATS 100% - Homme de confiance, n'hésitez pas à le contacter - 02.43. [REDACTED] ou [REDACTED]

Reçoit tous les jours de 8h à 20h à LAVAL

Les journaux d'annonces distribués gratuitement sont une source régulière d'information sur les praticiens, comme pour ce « grand voyant » et « célèbre médium » (sic) lavallois.

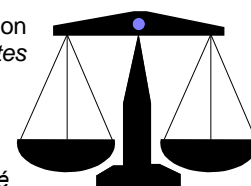
## Mais que dit la Loi ?

Selon l'article L. 372 du Code de la santé publique, exerce illégalement la médecine toute personne non titulaire d'un diplôme médical et qui établit un diagnostic ou traite des maladies ou affections « par actes personnels, consultations verbales ou écrites ou par tous autres procédés quels qu'ils soient »...

L'exercice illégal de la médecine est une infraction pénale. L'article 433-17 du nouveau Code pénal prévoit que « l'usage, sans droit, d'un titre attaché à une profession réglementée par l'autorité publique ou d'un diplôme officiel ou d'une qualité dont les conditions d'attribution sont fixées par l'autorité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ».

Si l'exercice illégal de la médecine occasionne l'aggravation de l'état de santé d'un malade ou une atteinte à son intégrité corporelle, les peines peuvent être plus sévères. Dans ce cas, on peut s'appuyer sur le fondement de l'atteinte à l'intégrité physique d'autrui, ou l'homicide, suivant la gravité des conséquences de cette activité illégale <sup>(1)</sup>.

Cependant, les procédures concernant les rebouteux, guérisseurs ou magnétiseurs semblent rarissimes. Peut-être leurs capacités sont-elles implicitement reconnues ? En fait, la Justice semble prioritairement s'intéresser aux escrocs qui utilisent la crédulité de leurs clients et profitent largement de leur patrimoine financier...



## Les Français y croient-ils ?

Dans la revue *Futuribles* n° 260 de janvier 2001, Guy Michelat analyse l'essor des croyances parallèles, en France, notamment à partir d'une enquête réalisée par la SOFRES en 1993 <sup>(2)</sup>. Guy Michelat souligne que la croyance la moins fréquente, celle dans les fantômes ou revenants, atteint tout de même 11 %...

Plus de la moitié des personnes interrogées déclarent croire dans la transmission de pensée (55 %), et par ailleurs dans les guérisons par magnétiseur ou par l'imposition des mains (également 55 %)... En outre, environ une personne interrogée sur cinq déclare croire dans les envoûtements ou la sorcellerie (19 %).

Par rapport à un sondage de 1988, la croyance dans les guérisons par magnétiseur a augmenté de huit points de pourcentage (de 47 à 55 %). Quant à la croyance dans les envoûtements et la sorcellerie, elle est stable en référence à un sondage de 1982 (de 18 à 19 %).

<sup>(1)</sup> – Source : Me Durrieu-Diebolt, avocat à la Cour, « Exercice illégal de la médecine et médecines parallèles », site Internet <http://sos-net.eu.org/medical/illleg.htm>

<sup>(2)</sup> – Cf. « Les Français et les parasciences », in SOFRES, *L'état de l'opinion*, Paris : Seuil, 1994 (pp. 202 à 217).